



**Scrutin référendaire du 22 août 2021
relatif au règlement d'emprunt 644-21
Vote par correspondance
Avis public du scrutin référendaire**

En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, le scrutin se déroulera entièrement par correspondance

AVIS PUBLIC est, par le présent, donné par Stéphane Parent, président du scrutin référendaire, aux personnes habiles à voter du secteur concerné que :

1. Un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption du Règlement numéro 644-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 315 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues de Vénus, de Mercure et de Saturne adopté à la séance extraordinaire du 27 avril 2021 du conseil municipal de Cantley.

2. La question référendaire est la suivante :

« Êtes-vous pour ou contre une dépense et un emprunt n'excédant pas un montant de 315 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues de Vénus, de Mercure et de Saturne tel que prévu par le règlement d'emprunt numéro 644-21 adopté à la séance extraordinaire du 27 avril 2021 du conseil municipal de Cantley ? »

3. Le scrutin concerne un secteur de la municipalité, soit les rues de Vénus, de Mercure et de Saturne.

4. Renseignements sur le vote par correspondance :

- Le bulletin de vote doit être reçu au bureau du président du scrutin référendaire au plus tard le dimanche 29 août 2021 à 16 h 30;
- Les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu son bulletin de vote pourront communiquer avec les adjoints du président du scrutin référendaire afin de l'obtenir à compter du 16 août 2021, aux jours et aux heures suivants :

Le 16 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 17 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 18 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 19 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 20 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 21 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 22 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 23 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 24 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 25 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 26 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 27 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 28 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h
Le 29 août 2021	de 8 h à midi	de 13 h à 16 h 30

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou mes adjoints à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Stéphane Parent, président du scrutin référendaire
Charles Dufour, secrétaire du scrutin référendaire
Sylvie Lirette, adjointe du président du scrutin référendaire

Par téléphone : 819 827-3434, poste 6802
Par courriel : election2021@cantley.ca

5. Le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

Endroit : Centre communautaire multifonctionnel
6, impasse des Étoiles
Date : 29 août 2021
Heure : Dès 17 h

Donné à Cantley, le 12 août 2021



Stéphane Parent,
Président du scrutin référendaire

Certificat de publication

Je, Stéphane Parent, président du scrutin référendaire, certifie par le présent que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, le 12 août 2021



Stéphane Parent,
Président du scrutin référendaire